



ÉDITORIAL DE BERNARD ACCOYER

Jamais peut-être depuis les débuts de la V^e République, l'Assemblée nationale n'aura connu une année aussi intense, aussi active, aussi forte que l'année 2008.

Deux sessions extraordinaires ont vu les députés siéger jusqu'au cœur de l'été. Plus d'une centaine de rapports d'information – un record absolu – ont été adoptés en moins de douze mois. Et, du marché du travail à l'environnement, des institutions à la solidarité, les députés auront accompli une œuvre législative d'un volume pratiquement inédit, qui les aura tenu mobilisés sans relâche tout au long des sessions.

La contrepartie de ce surcroît d'activité apparaît clairement aux yeux de tous. Si nous voulons assumer la plénitude de nos missions en sauvegardant la sérénité qui sied à notre institution, il nous faut travailler mieux, il nous faut organiser nos débats de manière plus rationnelle, il nous faut adapter les règles de la procédure parlementaire aux réalités de notre temps.

Cette rationalisation est d'autant plus urgente que nos compatriotes exigent de nous toujours plus de présence en circonscription. Que, simultanément, l'attente d'une Assemblée qui exprime au plus haut niveau la diversité politique du pays ne faiblit pas. Qu'enfin, l'aspiration à voir l'État mieux géré et les lois mieux appliquées grâce à la vigilance du contrôle parlementaire est chaque jour plus forte.

Bref – et qui pourrait le déplorer ? – une modification de nos comportements s'impose en raison même de l'attente citoyenne dont nous, députés, sommes l'objet. En raison même de l'aspiration des Français à voir notre Assemblée remplir sans complexe ni faiblesse un rôle plus actif au sein de nos institutions.



PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



C'est pourquoi, dès que le projet de révision de notre Constitution s'est dessiné, je me suis appliqué à ce qu'y soient inscrites les évolutions souhaitées de longue date sur tous les bancs de notre Assemblée : examen en séance portant sur le texte issu du travail en commission, étude d'impact obligatoire pour chaque projet de loi déposé, rétablissement d'un ordre du jour équilibré entre projets gouvernementaux et initiative parlementaire...

Ces avancées ont été adoptées et intégrées à notre Loi fondamentale au terme d'échanges vifs et serrés, mais toujours dignes et respectueux. La densité des débats qui ont conduit à la réforme constitutionnelle, durant lesquels l'expression d'oppositions tranchées n'a en rien empêché un productif travail d'amendement, a fait honneur, je veux le souligner ici, à l'institution parlementaire.

C'est désormais dans le même esprit, où les légitimes différences de sensibilité n'excluent nullement la volonté de travailler ensemble, que l'Assemblée s'est attachée à réformer de fond en comble son Règlement. Je veillerai sans dévier, sur ce chantier comme sur d'autres, à donner la priorité absolue à l'échange et à la recherche du consensus et, lorsqu'il ne sera pas possible, à la définition de solutions d'équilibre.

Car, en ces temps difficiles, la première mission que les Français attendent de leur Assemblée nationale est d'exprimer la diversité d'opinions du pays, mais aussi la dignité et la capacité de rassemblement dans l'effort qui, seules, sont la marque des grands parlements et des grandes démocraties.

BERNARD ACCOYER